

BARÈME DES HONORAIRES au 1er JANVIER 2025



Presqu'île Immobilier

TRANSACTION												
de	0€	à	50 000 €	:	4 500 €	TTC *	de	200 001 €	à	250 000 € :	6,0% TTC *	de 650 001 € à 1 000 000 € : 4,0 % TTC
de	50 001 €	à	100 000 €	:	9,0%	TTC *	de	250 001 €	à	300 000 € :	5,5% TTC *	supérieur à 1 000 001 € : 3,5% TTC
de	100 001 €	à	150 000 €	:	8,0%	TTC *	de	300 001 €	à	450 000 € :	5,0% TTC *	
de	150 001 €	à	200 000 €	:	7,0%	TTC *	de	450 001 €	à	650 000 € :	4,5% TTC *	Estimation écrite : 300 € TTC *

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur et peuvent être différents dans le cadre du fichier commun partagé : Immo Cœur Lyon (ICY)

LOCATION

LOCAUX PROFESSIONNELS: 30 % du loyer annuel HC HT* (50 % Locataire et 50 % Propriétaire)

HABITATION ET MEUBLÉS:

1/ Partie locataire: Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € / m² TTC*, Etat des lieux : 3 € / m² TTC*

2/ Partie bailleur: 1 mois de loyer charges incluses TTC*

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret 2014-890 du 1er août 2014

Parking et garage : visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 300 € TTC (50 % Locataire et 50 % Propriétaire)

Rédaction de bail seul : 300 € TTC* (50% locataire 50% propriétaire)

Etat des lieux : ST/T1 : 120 € (+30 € si meublé) TTC* T2 : 140 € (+40 € si meublé) TTC* T3 : 160 € (+50 € si meublé) TTC* T4 et + : 180 € (+60 € si meublé) TTC*

Honoraires pour l'établissement d'un avenant modificatif au bail (dont validation dossier locataire) : 250 € TTC* à la charge du demandeur

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

GESTION

Gestion Initiale: 6% HT sur les encaissements + TVA * Garantie pour Loyers Impayés : 1,90% sur les encaissements

Gestion Confort: 7% HT sur les encaissements + TVA * PNO : sur devis

Gestion Privilège: 8% HT sur les encaissements + TVA *